

plus confié à aucun ministre le soin de donner suite à ce document. Je puis affirmer au député que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) s'intéresse beaucoup à ce document et qu'il l'étudie et l'analyse dans un esprit positif. Le gouvernement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont décidés à examiner ce rapport et ses recommandations de la manière la plus attentive possible et ce, dans les meilleurs délais.

Je rappelle au député que le Canada dispose d'un service extérieur remarquable par son efficacité, compte tenu du fait que de nombreux membres de ce service sont appelés à servir dans des circonstances extrêmement difficiles. Le député se rappellera que M^{lle} McDougall a elle-même déclaré, aussi bien dans le rapport que lors de sa conférence de presse, qu'en général les employés du ministère avaient bon moral et que l'efficacité s'en était considérablement accrue.

Pour en venir à la question de la réorganisation du gouvernement, je tiens à assurer au député qu'elle vise à améliorer l'efficacité de nos services chargés de régler les problèmes économiques avec lesquels les Canadiens sont aux prises. Cette réorganisation a, entre autres choses, donné un rôle plus important au ministère des Affaires extérieures en en faisant, dans les sens élargi du terme, un ministère à vocation économique et politique. Cela signifie que le ministère pourra représenter un plus vaste éventail d'intérêts canadiens à l'étranger.

Je ne crois pas que la révision de l'organigramme et du mandat du ministère des Affaires extérieures puisse être aussi contestée. Le ministère comprend un ministre d'État chargé des Relations extérieures (M. De Bané), qui s'occupe principalement de la francophonie, des affaires humanitaires et culturelles et d'autres dossiers que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui confiera; un ministre d'État chargé du Commerce international (M. Lumley) qui s'occupe principalement des relations commerciales et de la promotion du commerce; enfin un secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui est chargé de l'ensemble des relations du Canada avec l'étranger et qui s'occupe de tout le ministère.

L'INDUSTRIE—LES RÉPERCUSSIONS DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS. B) LA MISE EN TUTELLE DE LA SOCIÉTÉ CANADIAN ADMIRAL. C) L'IMPORTATION D'APPAREILS MÉNAGERS FABRIQUÉS À L'ÉTRANGER

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, il y a environ trois mois, le 6 novembre, plus précisément, j'ai posé une question au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray)—je ne sais plus de quel titre il s'affuble désormais; il est certainement maintenant un ministre fantoche à la Chambre—à propos des problèmes soulevés par la mise en tutelle de la compagnie Canadian Admiral au début de cette même semaine. Si la compagnie a été mise en tutelle, c'est surtout en raison de la politique de taux d'intérêt exagérément élevés pratiquées par le gouvernement, et le ministre avait déclaré à la télévision, lors de la campagne électorale de 1980, que si les taux d'intérêt grimpaient, il démissionnerait. Bien sûr, les taux d'intérêt se sont accrus et bien sûr, le ministre est resté en poste. On ne peut absolument plus lui faire confiance.

● (2210)

Par exemple, en réponse aux questions que je lui avais posées, le ministre a déclaré à propos de cette compagnie qu'il avait été en rapport avec diverses sociétés qui ont fait des propositions susceptibles de permettre la reprise du travail

chez Canadian Admiral. C'était il y a trois mois. Le ministre s'est montré entre-temps un grand parleur, mais un petit faiseur. C'est un ministre paresseux qui aurait intérêt à s'excuser auprès des Canadiens pour son ineptie.

La compagnie Canadian Admiral est probablement le producteur le plus efficace de réfrigérateurs au Canada. En fait, sa part du marché des réfrigérateurs domestiques augmentait de façon sensible. Toutefois, la société a éprouvé des difficultés en raison de la cherté du loyer de l'argent. A cause de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement, le nombre des achats de maisons avait beaucoup diminué. Les gens ne pouvaient pas emprunter pour acheter de nouveaux appareils ménagers. Le gouvernement a refusé d'intervenir au sujet de la concurrence des importations étrangères, notamment en ce qui concerne les fours à micro-ondes que la société fabriquait, ainsi que les téléviseurs, les laveuses et les sècheuses qu'elle fabriquait naguère.

La société n'a pu s'en tirer pour deux raisons. Tout d'abord à cause des taux d'intérêt. Ensuite, à cause de la concurrence étrangère. A propos de la concurrence étrangère, j'ai demandé au ministre ce qu'il entendait faire. Je lui ai demandé s'il valait mieux lutter contre l'inflation sur le dos des Canadiens qui sont obligés de traîner dans les rues et de vivre de prestations d'assurance-chômage. Le ministre m'a répondu qu'il ne ferait rien. Il a ajouté que si le Japon, Formose et les autres écoulaient à perte leurs appareils au Canada, il s'en fichait. Il ne ferait rien, à moins évidemment que quelqu'un ne s'adresse au tribunal antidumping, auquel cas le ministre du Revenu national (M. Rompkey) ferait peut-être quelque chose. Lui, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) ne ferait rien pour protéger les emplois des Canadiens. Il était là pour faire du vent au nom du gouvernement. Il était chargé, nous a-t-il dit, de rester en contact avec les compagnies qui mettaient au point des propositions.

Trois mois se sont écoulés depuis lors, et 2,400 travailleurs productifs, de solides ouvriers canadiens, qui fabriquaient un excellent produit, battent aujourd'hui le pavé. Ils ont été mis à pied avec deux heures de préavis, sans toucher d'allocation de départ ou d'indemnité de licenciement. Quelques-uns avaient travaillé jusqu'à 27 ans pour la compagnie, maîtrisant les techniques qui font du Canada un pays producteur d'appareils de grande classe.

Quelle est l'attitude du ministre? Il ne cesse de parler pour ne rien dire, et ne répond pas à la question. Le collègue qui m'a précédé, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a obtenu une réponse: soit qu'on espérait que le budget stimulerait l'embauche. Par contre, le ministre auquel je m'adresse est coupable, en tant que ministre du Commerce, d'avoir fait perdre plus d'emplois permanents au Canada que tout autre ministre de notre histoire depuis le début de la grande crise économique.

● (2215)

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Pour répondre aux observations faites par le député le 6 novembre dernier au sujet de la vente à perte des fours à micro-ondes, une enquête anti-dumping a été instituée en avril 1981 et le ministre du Revenu national a décidé dernièrement de porter l'affaire devant un tribunal anti-dumping.